

RÈGLEMENT DU GÎTE

ARRIVÉE / DÉPART :

Il est recommandé aux locataires d'informer de leur heure d'arrivée (celle-ci étant prévue entre 16 h et 20 h) le plus tôt possible. Le locataire doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat de location. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire par téléphone au 06.10.32.24.35 ou 06.34.75.30.68. Il est également demandé de respecter l'heure de départ prévue à 10 h dans le contrat de location.

LIEUX :

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux : logement de vacances.

Respecter point pour point le règlement intérieur.

1. ENTRETIEN :

Le gîte doit être rendu propre à votre départ. Nous effectuerons un état des lieux avec vous à la fin du séjour.

Ce que vous devez faire vous-même :

- Nettoyer les appareils électroménagers de la cuisine (le réfrigérateur, le four et four micro-onde)
- Laver et ranger la vaisselle
- Vider les poubelles (Conteneur sur la route d'Albon d'Ardèche ou de Saint Pierreville)
- Ramasser les papiers à l'intérieur et à l'extérieur du gîte

Les lavabos, WC et douches doivent être rincés, les surfaces de la cuisine doivent être propres, même si le service ménage est compris !

Attention : nous prendrons sur votre caution en cas de non-respect de ses règles.

Le service ménage comprend :

Le nettoyage de tous les sols (aspirateur + lavage), l'entretien de la salle de bain, WC et lavabo, les vitres, poussières, entretien des literies.

2. L'AMENAGEMENT :

Il a été conçu pour une utilisation optimum pour la durée et la qualité d'accueil, aussi, la literie, mobiliers et objets divers ne devront pas être transportés à l'extérieur des logements, ni d'être déplacé à l'intérieur du logement.

Des livres et jeux sont à votre disposition, merci de les rendre dans l'état où vous les avez trouvés et de les rangés à leurs places.

3. CONSIGNES AUX FUMEURS :

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du gîte. Toute infraction à cet article sera sanctionnée par une amende d'un montant de 250,00 €.

Merci de ne pas jeter vos cigarettes dans la nature. Vous avez des pots mis à votre disposition.

4. CAPACITÉ :

Le contrat de location est établi pour **une capacité maximum de 5 personnes**. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire est en droit de refuser les personnes supplémentaires. Toutes modifications ou ruptures du contrat seront considérées à l'initiative du client.

Les personnes n'étant pas inscrites sur le contrat de location ne peuvent en aucun cas loger sur le domaine sous quelque forme qu'il soit (matelas, tentes, voitures, camping-cars, etc...). L'infraction à cet article entraînera immédiatement l'expulsion des personnes concernées.

5. PARKING :

Le véhicule doit être stationné à l'emplacements prévus à cet effet et en aucun cas ne seront garés devant le gîte. Aucun déplacement de véhicule sur le domaine (chemin en terre, bois etc...) n'est autorisé.

6. LES EXTERIEURS :

Pour que tout le monde profite de la vue et du cadre merci de ne pas mettre l'étendage devant le gîte ou sur la route, vous pouvez le mettre sur la terrasse du gîte ou à l'intérieur.

Le mobilier extérieur doit rester sur la terrasse.

SÉJOUR / RÈGLES CONCERNANT LE BRUIT :

La première règle et la plus importante est celle du bon sens quant au respect des autres.

Le repos et la tranquillité sont prioritaires.

Ne rien faire qui de son fait ou du fait de sa famille ou de ses relations, puisse nuire à la tranquillité du voisinage, en évitant les bruits excessifs ou toute autre nuisance, particulièrement le soir. Les parents encourageront leurs enfants à ne pas être trop turbulents dans leurs jeux, afin de ne pas déranger la tranquillité des autres occupants...

Le silence doit être de rigueur entre 22h et 8 h.

**ÉTANT DANS UN HAMEAU, DANS LE SOUCIS DU BIEN ÊTRE DE NOTRE VOISINAGE
NOUS VOUS DEMANDERONS D'ÉTEINDRE LA MUSIQUE ET D'ÉVITER LE BRUIT À
PARTIR DE 22H**

PISCINE, TERRAIN DE LOISIRS ET CHATAIGNERAIE :

1. La piscine :

L'accès piscine est de **10h à 20h**.

Nous vous demandons de limiter la crème solaire et de privilégier l'installation de transats sous des endroits ombragés.

Les enfants âgés de moins de 10 ans doivent être **OBLIGATOIREMENT** accompagnés d'un adulte responsable.

Les brassards sont **OBLIGATOIRES** pour les enfants ne savants pas nager.

La baignade des enfants est sous l'entière responsabilité des parents.

Rincé vos pieds dans le pédiluve avant d'entrer dans la piscine.

2. Le Terrain de loisirs :

L'accès au terrain de loisirs est de 9h à 21h.

Les enfants âgés de moins de 10 ans doivent être **OBLIGATOIREMENT** accompagnés d'un adulte responsable.

Les jeux d'extérieurs que nous vous prêtons doivent être rendu à l'identique.

Merci de ne pas laisser traîner vos affaires autour de la piscine, ni sur le terrain de loisir.

Attention les serviettes que l'on vous ne sont pas faites pour aller à la piscine ou la rivière.

3. La Châtaigneraie :

Nous sommes heureux de vous faire découvrir notre Châtaigneraie, comme vous pouvez vous en doutez, chaque arbre, fleur, massif ont leur histoire, merci d'en prendre soin.

• Responsabilité écologique :

-Le gîte se trouvant en bordure d'une forêt, l'utilisation des barbecues est soumise à l'approbation du propriétaire et pourra être interdite en cas de conditions météorologiques défavorables.

-Il est absolument interdit d'allumer un feu ouvert en quelque endroit que ce soit sur la propriété et aux alentours.

– Aucun barbecue sauvage ne sera autorisé en dehors des espaces réservés à cet effet.

-Aucuns papiers ou déchets d'aucune sorte ne saurait être laissé dans la forêt et sur le domaine.

CAUTION :

Une caution de **350 €** vous sera demandée à votre arrivée. Elle sera remise en espèce ou virement au moment de la réservation. Celle-ci vous sera restituée dans un délai de 14 jours après vérification de l'état du bien loué (intérieur et extérieur). Nous vous invitons vivement à nous faire savoir toute détérioration, casse, ou perte lors de votre départ.

Informez immédiatement le propriétaire de tout sinistre et des dégradations se produisant dans les lieux loués, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent.

OBJETS TROUVES :

Les objets trouvés après le départ du locataire seront expédiés sur demande et contre remboursement des frais.

RESPONSABILITÉS ÉCOLOGIQUES :

L'eau, c'est la vie, elle est précieuse : économisons là.

Merci d'éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, et particulièrement les lumières extérieures lorsque vous allez vous coucher et veuillez à ne pas laisser couler l'eau inutilement. Quand l'orage gronde, pensez à débrancher la télévision.

Eau, électricité et chauffage : La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est comprise dans le prix de la location. Toute consommation d'énergie excessive due à une utilisation anormale vous sera facturée (10€ par sac de granule supplémentaire). L'énergie est précieuse, économisons-la. Si vous avez trop chaud baisser le chauffage

PRÉCAUTION DIVERS :

Toutes commodités sont mises à votre disposition, il vous est demandé de les utiliser au mieux, en veillant à un fonctionnement normal et à une consommation raisonnable.

Attention danger pour l'installation !

Hormis le papier hygiénique, rien d'autre ne doit être jeté dans la cuvette des WC.

N'utiliser que des produits compatibles avec une fosse septique.

Les usagers sont responsables pécuniairement de toutes les dégradations qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes. Ils sont responsables de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir à eux ou aux tiers du fait de leur inobservation du présent règlement.

Les portes d'entrée du gîte sont munies de serrures à clés. Lors de toute sortie du gîte, **vous êtes tenus de fermer les lieux**, en cas de non-respect de cet article, il vous incombe la responsabilité de tous vols, dégradations et autres dégâts matériels qui feront l'objet d'une facturation. Pour tous objets appartenant aux résidents, vous serez tenus de faire vous-même votre déclaration à votre assurance et le gîte décline toute responsabilité.

LA SIGNATURE DU CONTRAT:

La signature du contrat de location valide la prise de connaissance du règlement intérieur, et des conditions générales de location. Aucune négociation tarifaire ne sera possible après signature. Le non-respect des consignes de sécurité, des engagements contractuels, du règlement intérieur donne droit aux propriétaires du gîte à un arrêt immédiat de la location sans remboursement comme il est stipulé dans les conditions générales de location.

CONDITIONS D'ANNULATION :

Toute annulation doit être notifiée au propriétaire, avec accusé de réception.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux :

L'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient **moins de 30 jours** avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas **dans les 24 heures** qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) Si le séjour est écourté,

Le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

c) Annulation par le propriétaire :

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées par avance.

Maintenant que tout est dit il nous reste à vous souhaiter un excellent séjour, et bien entendu nous restons à votre entière disposition pour toutes informations.

Yannick et Sandy